

## **Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) - Ville de Demain**

### **14 millions d'euros en faveur des projets urbains innovants de la Métropole Européenne de Lille**



Lille, le 19 septembre 2016 – Brigitte Louis, directrice déléguée de Lille de la Caisse des Dépôts et Bruno Cassette, directeur général des services de la MEL, ont signé ce jour, en présence de Pierre CLAVREUIL, SGAR Nord Pas-de-Calais Picardie représentant le préfet de région, deux conventions en faveur des porteurs de projets urbains innovants sur le thème de la ville durable, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) au titre de « Ville de Demain » géré par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat.

**Cette signature associant plusieurs partenaires (Ville de Lille, SEM Ville Renouvelée, Société de rénovation et de restauration de Lille (Soreli, SPL Euralille) concrétise, pour la période 2012 à 2020, un soutien financier d'un montant global de 14 millions d'euros dont 7 millions d'euros pour les années 2016 à 2020.**

Les élus de la Métropole Européenne de Lille ont réaffirmé, à cette occasion, leur ambition de faire du territoire un laboratoire concret de la ville durable.

L'État, grâce à « Ville de demain » soutient les opérations exemplaires d'aménagement durable et fait émerger de nouveaux modèles urbains, pour rendre la ville plus attractive et plus résiliente. (Cf annexe p.3)

Le financement important accordé par le Programme d'Investissements d'Avenir dans ce cadre reconnaît la qualité et le degré d'innovation de la candidature de la métropole, soulignant la volonté locale de mettre en place un programme ambitieux de « **Régénération urbaine** » de friches industrielles, nombreuses sur le territoire.

Ce dispositif aura également vocation à soutenir la rénovation énergétique d'au moins 640 logements au sein de copropriétés de la métropole lilloise.

Cet ensemble d'opérations sera réalisé en cohérence avec les axes d'intervention Programme « Ville de Demain » détaillés en annexe.

### **A propos de « Ville de demain » (VDD) du Programme d'Investissements d'Avenir, piloté par le commissariat général à l'Investissement**

Doté de 668 millions d'euros, le fonds VDD du Programme d'Investissements d'Avenir s'inscrit dans la continuité du Plan Ville durable de l'Etat qui s'engage aux côtés des collectivités pour soutenir l'investissement public et privé dans des opérations exemplaires d'aménagement durable.

Ce fonds, favorisant un développement urbain plus respectueux de l'environnement, est géré par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat.

A septembre 2016, 543 millions d'euros ont été engagés sur les 31 territoires intégrés à la démarche Ecocité.

### **A propos de la Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique. [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)

### **Contact presse**

Préfecture Nord – Pas-de-Calais Picardie : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

Métropole Européenne de Lille :

Commissariat général à l'investissement : [severine.chapus@pm.gouv.fr](mailto:severine.chapus@pm.gouv.fr)

Caisse des Dépôts : [matthieu.niclaeys@caissedesdepots.fr](mailto:matthieu.niclaeys@caissedesdepots.fr)

## Annexe

### **Les axes d'intervention du Programme « Ville de Demain »**

Conception urbaine / environnement : il s'agit des projets d'aménagement visant une meilleure prise en compte des questions environnementales. Sont concernés sur la MEL :

- L'écoquartier de l'Union situé à Roubaix, Tourcoing et Wattrelos : traitement de 80 hectares de sols pollués.
- Fives Cail Babcock à Lille : implantation d'un circuit aérien de récupération des eaux pluviales.
- Les sites de l'Union et des Rives de la Haute-Deûle à Lille-Lomme : projets de gestion par phyto-épuration des eaux pluviales.

Bâtiment performant : vise des projets innovants de promotion de bâtiments à haute performance énergétique et environnementale ou à forte innovation d'usage. Sont concernés sur la MEL :

- Plus de 640 logements en copropriété sur la métropole lilloise bénéficieront d'une aide financière à la rénovation énergétique.
- Requalification de la Cité Saint Maurice dans le quartier de Saint Maurice-Pellevoisin
- Opération « Saint Sô Bazaar » : le site de Saint-Sauveur à Lille accueillera une ruche d'entreprises dont les locaux seront modulables afin de s'adapter à leurs besoins.

Mobilités : il s'agit des projets permettant de réguler le trafic routier au sein de la métropole lilloise afin de limiter la pollution issue de la production des gaz à effet de serre.

Sont concernés sur la MEL :

- sur le site Euralille 3000 à Lille : la mise en place d'un système de mobilité connectée
- sur le site de l'Union : création d'un parking relais, d'un nouveau genre, permettant une fois sa voiture garée de bénéficier de services tels que le co-voiturage, les bornes de rechargement de véhicules électriques.
- les réflexions relatives à la logistique urbaine dans les grands projets d'aménagement.

Services urbains innovants : concerne des projets facilitant la gestion intelligente des réseaux publics et l'utilisation de services numériques urbains et de services ouverts au public (relais colis, presse, outils d'information intelligents).

Énergies et réseaux : concerne des projets facilitant la production d'énergies renouvelables et la constitution de réseaux intelligents, en particulier en matière de distribution d'énergie. Des études sont en cours afin de définir les modalités et lieux d'implantation de tels dispositifs (smart-grids, photovoltaïque, géothermique...), notamment sur le site de Saint Sauveur à Lille, ou à l'Union, afin de mieux maîtriser les consommations d'énergie et d'accroître la part de renouvelable dans le mix énergétique de la métropole lilloise.

Les actions subventionnées sont destinées à être réalisées rapidement afin que ces équipements et services nouveaux aient un impact concret sur la qualité de vie des habitants au travers de nouvelles fonctionnalités urbaines, d'économies d'énergie et de l'amélioration de la qualité environnementale. Ces investissements soutiendront par ailleurs la création d'emplois au service d'un territoire plus sobre énergétiquement et plus respectueux de l'environnement.

Pour rappel, depuis 2012, la Métropole Européenne de Lille fait partie du cercle restreint des territoires comportant une Écocité. Ce groupe pionnier est animé par le Ministère du Logement et de l'Habitat durable, lequel identifie les collectivités contribuant à innover et inventer la ville différemment, à offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens, à préserver les ressources naturelles et à lutter contre le réchauffement climatique.